



Conseil économique et social

Distr.: Générale
19 janvier 2007

Français
Original: Anglais

Commission des stupéfiants

Cinquantième session

Vienne, 12-16 mars 2007

Point 10 de l'ordre du jour provisoire*

Questions administratives et budgétaires

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Seizième session

Vienne, 23-27 avril 2007

Point 7 de l'ordre du jour provisoire**

Renforcement du Programme contre le crime de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et du rôle de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale en tant qu'organe directeur du Programme, y compris pour ce qui est des questions administratives et budgétaires et de gestion stratégique

Esquisse du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice biennal 2008-2009

Rapport du Directeur exécutif

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1-2	3
II. Cadre stratégique	3-5	3
III. Programme de travail	6-12	5
IV. Appui aux programmes	13-15	9
V. Situation financière	16-21	10
A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues	16-17	10
B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale	18-19	12
C. Budget ordinaire	20-21	14

* E/CN.7/2007/1.

** E/CN.15/2007/1.



Annexe	Projet de résolution	15
	A. Projet de résolution concernant le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, proposé à la Commission des stupéfiants pour adoption	15
	B. Projet de résolution concernant le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, proposé à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour adoption	16
Tableaux		
	1. ONUDC: Budget révisé de l'exercice 2006-2007 et esquisse budgétaire pour l'exercice 2008-2009, récapitulatif	4
	2. Fonds du PNUCID: situation financière	11
	3. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale: situation financière	13
	4. Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: crédits ouverts aux budgets ordinaires des exercices 2004-2005 et 2006-2007 et crédits demandés pour l'exercice 2008-2009	14
Figure	Office des Nations contre la drogue et le crime: budget consolidé révisé de 2006-2007 et esquisse budgétaire pour 2008-2009, par thème	6

I. Introduction

1. Dans le présent rapport, le Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) communique à la Commission des stupéfiants et à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale une esquisse de budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009, conformément à la résolution 13 (XXXVI) de la Commission des stupéfiants, à l'article X des règles de gestion financière du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) et aux résolutions 46/185 C et 61/252 de l'Assemblée générale.

2. Une distinction est faite, dans le budget consolidé de l'ONUDC, entre les programmes et l'appui aux programmes. Bien que l'on essaie d'intégrer au maximum sur le plan opérationnel les programmes relatifs aux drogues et ceux relatifs au crime, les contributions volontaires correspondantes sont budgétisées et comptabilisées séparément, au titre respectivement du Fonds du PNUCID et du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. On trouvera au tableau 1 un aperçu récapitulatif du projet de budget.

II. Cadre stratégique

3. Les grandes orientations de l'ONUDC reposent sur: a) les conventions internationales relatives au contrôle des drogues, la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les Protocoles s'y rapportant (résolution de l'Assemblée générale 55/25, annexes I à III, et résolution 55/225, annexe), la Convention des Nations Unies contre la corruption (résolution 58/4, annexe) et les instruments juridiques internationaux contre le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations; b) la Déclaration du Millénaire (résolution 55/2); c) des résolutions cruciales d'organes délibérants, en particulier les résolutions de l'Assemblée générale 46/152 portant création du Programme des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale et 45/179 et 46/185 C sur le contrôle international des drogues; d) la vingtième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte commune contre le problème mondial de la drogue; e) la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice: relever les défis du XXI^e siècle, adoptée par le dixième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants (annexe de la résolution 55/59 de l'Assemblée générale), les plans d'action qui s'y rapportent (annexe de la résolution 56/261) et la Déclaration de Bangkok sur les synergies et les réponses: Alliances stratégiques pour la prévention du crime et la justice pénale, adoptée au onzième Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale (annexe de la résolution 60/177); f) les recommandations figurant dans le Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1); et g) la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies (résolution 60/288).

Tableau 1
ONUDC: Budget révisé de l'exercice 2006-2007 et esquisse budgétaire pour l'exercice 2008-2009, récapitulatif
(En milliers de dollars des États-Unis)

Région/Programme	Fonds volontaires						Budget ordinaire			Budget consolidé		
	Programme contre la drogue			Programme contre le crime			ONUDC (Chapitres 16 et 22)			ONUDC		
	Budget révisé 2006-2007	Esquisse 2008-2009	Variation en %	Budget révisé 2006-2007	Esquisse 2008-2009	Variation en %	Crédits ouverts 2006-2007	Projet de budget 2008-2009	Variation en %	Budget révisé 2006-2007	Esquisse 2008-2009	Variation en %
a	b	(b-a)/a	c	d	(d-c)/c	e	f	(f-e)/e	g=a+c+e	h=b+d+f	(h-g)/g	
A. Programmes												
<i>Par thème</i>												
1. Recherche, analyse et sensibilisation	14 225	14 337	1	414	704	70	5 320	6 375	20	19 959	21 416	7
2. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités	4 787	5 798	21	8 865	8 456	(5)	18 226	19 949	9	31 878	34 203	7
3. Assistance et conseils techniques	126 808	152 056	20	45 971	57 909	26	5 342	5 841	9	178 121	215 806	21
Total A	145 820	172 191	18	55 250	67 069	21	28 888	32 165	11	229 958	271 425	18
<i>Par région</i>												
Afrique et Moyen-Orient	15 239	18 826	24	22 242	32 262	45	-	-		37 481	51 088	36
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	22 387	23 457	5	2 778	1 961	(29)	-	-		25 165	25 418	1
Asie occidentale et centrale	37 278	43 341	16	11 919	11 285	(5)	-	-		49 197	54 626	11
Europe centrale et orientale	6 008	9 695	61	1 552	1 423	(8)	-	-		7 560	11 118	47
Amérique latine et Caraïbes	42 705	49 412	16	5 328	5 770	8	-	-		48 033	55 182	15
Monde ^a	22 203	27 460	24	11 431	14 368	26	28 888	32 165	11	62 522	73 993	18
Total A	145 820	172 191	18	55 250	67 069	21	28 888	32 165	11	229 958	271 425	18
B. Infrastructure (appui)												
Bureaux extérieurs	14 935	15 707	5	4 982	5 480	10	-	-		19 917	21 187	6
Siège	21 306	21 306	-	2 765	2 903	5	4 462	4 538	2	28 533	28 747	1
Agents d'exécution	3 237	3 119	(4)	1 403	1 385	(1)	-	-		4 640	4 504	(3)
Total B	39 478	40 132	2	9 150	9 768	7	4 462	4 538	2	53 090	54 438	3
Grand total (A+B)	185 298	212 323	15	64 400	76 837	19	33 350	36 703	10	283 048	325 863	15

^a Comprend tous les programmes et services de base pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités au siège.

4. Conformément au cadre stratégique pour 2008-2009 (A/61/6, programme 13), le programme de travail de l'ONUDDC comprend trois grands volets: a) travail de recherche et d'analyse destiné à améliorer la connaissance et la compréhension des problèmes liés aux drogues, à la criminalité et au terrorisme et à développer le corpus de données factuelles sur lesquelles fonder la définition des politiques et des interventions; b) travail normatif visant à aider les États à ratifier et à appliquer les traités internationaux, ainsi qu'à élaborer une législation interne sur les drogues, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations, et prestation de services de secrétariat et de services fonctionnels aux organes conventionnels et aux organes directeurs; et c) projets de coopération technique sur le terrain, menés à la demande des États Membres afin de renforcer les moyens dont ils disposent pour lutter contre les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme.

5. La mondialisation a créé un environnement dans lequel les drogues illicites, la criminalité et le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations peuvent aisément franchir les frontières. Les gains résultant du libre-échange et de la circulation des biens publics sont annulés par la mondialisation des menaces qui pèsent sur la survie, la dignité et les moyens d'existence des personnes. Les interventions de l'ONUDDC sont donc conçues pour contribuer à réaliser l'objectif de la sécurité et de la justice pour tous en rendant le monde plus sûr face à la criminalité, à la drogue et au terrorisme. Cette vision, à la fois globale et tournée vers l'avenir, constitue la toile de fond de la stratégie à moyen terme de l'ONUDDC (2008-2012) qu'examineront la Commission des stupéfiants et la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale à leurs sessions de 2007. Basée sur un vaste processus de consultations avec les parties prenantes et les experts internes et externes, elle vise à établir un équilibre entre l'exhaustivité et la sélectivité. Elle répond au besoin de cerner clairement l'avantage comparatif de l'ONUDDC et de créer des conditions propices au renforcement des partenariats avec les principaux acteurs dans les domaines apparentés.

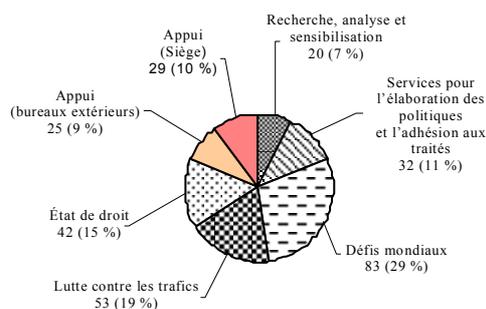
III. Programme de travail

6. En 2008-2009, on prévoit que le programme de travail augmentera de 41,4 millions de dollars (18 %) par rapport à 2006-2007 pour passer de 230 à 271,4 millions de dollars. Cette croissance s'explique par le fait que les contributions volontaires à des fins spéciales (contributions réservées) continuent à augmenter fortement. La figure 1 ci-après présente un récapitulatif par thèmes du budget révisé de 2006-2007, qui s'élève à 283,1 millions de dollars au total (230 millions pour le programme de travail et 53,1 millions pour l'appui aux programmes), et une esquisse du budget pour 2008-2009 (325,9 millions de dollars au total, dont 271,4 millions pour le programme de travail et 54,4 millions pour l'appui aux programmes). Le tableau 1 décompose également ces chiffres par région et par type de financement. On trouvera ci-après la description des principaux changements prévus pour 2008-2009 par rapport au budget révisé de 2006-2007, ainsi que l'explication des changements les plus importants intervenus entre le budget initial de 2006-2007 et le budget révisé. L'ensemble de ces changements ne dépassant pas 3 % des crédits approuvés, ils ne sont pas présentés en détail dans le présent rapport, conformément à la recommandation formulée par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) dans son

rapport du 26 février 2003 (E/CN.7/2003/16). Le CCQAB ayant demandé que l'ONUDC suive attentivement l'évolution géographique des besoins (voir E/CN.7/2005/9), les données ci-après sont présentées par région.

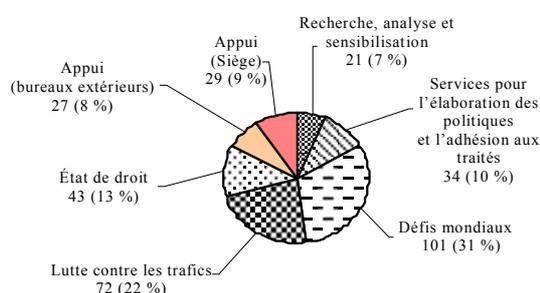
Office des Nations contre la drogue et le crime: budget consolidé révisé de 2006-2007 et esquisse budgétaire pour 2008-2009, par thème
(Millions de dollars des États-Unis)

A. 2006-2007



Financement	Sources volontaires		Budget ordinaire		Total	
	Millions de dollars	%	Millions de dollars	%	Millions de dollars	%
Drogues	185	100			185	100
Crime	64	100			64	100
Drogues et crime	-		33	100	33	100
ONUDC	249	88	33	12	283	100

B. 2008-2009



Financement	Sources volontaires		Budget ordinaire		Total	
	Millions de dollars	%	Millions de dollars	%	Millions de dollars	%
Drogues	212	100			212	100
Crime	77	100			77	100
Drogues et crime	-		37	100	37	100
ONUDC	289	89	37	11	326	100
Augmentation ^a		16 %		10 %		15 %

^a Par rapport aux chiffres de 2006-2007.

7. En Afrique et au Moyen-Orient, on observe une baisse de 4,2 millions de dollars (21 %) du budget révisé pour 2006-2007 du Fonds du PNUCID, due principalement au fait que le financement attendu pour un important projet de prévention et de traitement en Jamahiriya arabe libyenne et pour des projets portant sur le VIH/sida en Afrique de l'Est n'a pas été reçu. On prévoit une augmentation de 3,6 millions de dollars (24 %) en 2008-2009 pour le programme du Fonds du PNUCID du fait de nouveaux projets de lutte contre les stupéfiants en Afrique du Sud et au Kenya et de nouveaux projets sur le VIH/sida au Kenya. Des augmentations sont également prévues pour des projets de lutte contre les stupéfiants en cours d'exécution au Qatar et aux Émirats arabes unis, pour la

prévention du VIH/sida au Cap-Vert, et pour des activités de soutien scientifique au niveau sous-régional. Une augmentation de 10 millions de dollars (45 %) est prévue pour le programme du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale en 2008-2009 aux fins de la réforme du système de justice pénale dans les États membres de la Communauté de développement de l'Afrique australe, les pays sortant d'un conflit, ainsi qu'au Moyen-Orient et en Afrique du Sud. Des augmentations sont également prévues pour la réforme des prisons et les initiatives découlant de l'adoption du Programme d'action pour l'Afrique (2006-2010), ainsi que pour des activités de lutte contre la traite des êtres humains et le trafic de migrants en Afrique de l'Ouest et en Afrique du Nord. L'achèvement de l'important projet de lutte contre la corruption mené au Nigéria est également pris en compte dans cette augmentation. Des fonds supplémentaires devraient être apportés par la Commission européenne, le Fonds des Nations Unies pour la sécurité humaine, le Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et d'autres donateurs.

8. En *Asie du Sud, en Asie de l'Est et dans le Pacifique*, le programme du Fonds du PNUCID pour 2006-2007 a augmenté de 2,5 millions de dollars (12 %). Une augmentation supplémentaire de 1 million de dollars (5 %) est prévue en 2008-2009. Au Myanmar, les programmes de subsistance durable bénéficieront d'une augmentation de 60 % pour l'exercice 2008-2009. Des augmentations sont prévues dans les domaines de la prévention, du traitement, de la réadaptation de la répression antidrogue au Viet Nam ainsi que pour des projets de prévention du VIH/sida dans les pays de l'Association sud-asiatique de coopération régionale. Des fonds supplémentaires devraient être apportés par la Commission européenne, ONUSIDA et d'autres donateurs. Le programme du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a bénéficié d'une augmentation de 0,2 million de dollars (5 %) en 2006-2007, mais devrait recevoir 0,8 million de dollars de moins (29 %) en 2008-2009. Cette diminution s'explique par le fait qu'un projet de lutte contre la traite des êtres humains en Inde sera achevé au début de 2008.

9. En *Asie occidentale et centrale*, le budget du Fonds du PNUCID pour 2006-2007 a diminué de 1,8 million de dollars (5 %) en raison de retards de financement au Pakistan et en République islamique d'Iran. De nouveaux partenariats, notamment avec la Banque mondiale, la Commission européenne, le Fonds de l'OPEP pour le développement international, l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord et des donateurs bilatéraux, devraient se traduire par une augmentation de 6 millions de dollars (16 %) en 2008-2009. Les programmes menés en Afghanistan et en Asie centrale pourraient augmenter légèrement, et les portefeuilles de projets de la République islamique d'Iran et du Pakistan devraient s'accroître de plus de 100 %. Les projets en matière de répression antidrogue, en particulier en Afghanistan, en République islamique d'Iran et au Pakistan, porteront sur le renforcement, dans le cadre du Pacte de Paris, des contrôles aux frontières, de la surveillance des principales voies maritimes de trafic et le contrôle des précurseurs. Dans toute la région, les projets de lutte contre l'abus de drogues et de réduction de la demande seront renforcés pour faire face également au problème du VIH/sida. En Afghanistan, le développement alternatif ciblera les provinces qui obtiennent des succès importants en matière de réduction et d'éradication des cultures illicites. Le budget de 2006-2007 du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a augmenté de 1,1 million de dollars (10 %),

du fait de l'expansion des activités relatives à la réforme des prisons et du système de justice pénale en Afghanistan. Il devrait baisser de 0,6 million de dollars (5 %) en 2008-2009 en raison de l'arrivée à terme d'un important projet de réforme du système carcéral en Afghanistan.

10. En *Europe centrale et orientale*, le budget du Fonds du PNUCID pour 2006-2007 a augmenté de 3,7 millions de dollars (159 %), et une nouvelle augmentation de 3,7 millions de dollars (61 %) est prévue pour 2008-2009. Ces augmentations s'expliquent par la forte croissance des activités de prévention du VIH/sida financées dans toute la région par la Commission européenne et les Pays-Bas. S'agissant de la répression antidrogue, les nouveaux services de la Fédération de Russie compétents dans ce domaine bénéficieront de formations régionales intégrant la formation par CD-ROM aux activités de détection et de répression dans les programmes concernés des agences russes et européennes. Le budget de 2006-2007 du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a augmenté de 0,5 million de dollars (44 %) en raison d'une amélioration de la mise en œuvre des initiatives de lutte contre la traite des êtres humains en République de Moldova et en Slovaquie. En raison de l'achèvement de ces projets, une baisse de 0,1 million de dollars (8 %) est prévue en 2008-2009.

11. En *Amérique latine et dans les Caraïbes*, le budget du Fonds du PNUCID pour 2006-2007 a augmenté de 8,2 millions de dollars (24 %), et une augmentation supplémentaire de 6,7 millions (16 %) est prévue en 2008-2009. Ces augmentations sont financées par la participation des États aux coûts, principalement dans les domaines de la prévention du VIH/sida au Brésil; des modes de subsistance viables en Colombie; et de la prévention, du traitement et de la réadaptation au Mexique. Le programme relatif aux modes de subsistance viables mené en Bolivie recevra également un financement accru de l'Agency for International Development des États-Unis. Un important projet en matière de répression antidrogue (devant être financé par l'État) est également envisagé au Brésil. Le budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour 2006-2007 a diminué de 1,8 million de dollars (25 %) du fait de l'achèvement d'un important programme de lutte contre la corruption au Brésil. Il devrait augmenter de 0,5 million de dollars (8 %) en 2008-2009 en raison d'un nouveau projet de lutte contre la traite des êtres humains (financé par l'État) au Mexique.

12. S'agissant des *activités menées au niveau mondial*, le budget du Fonds du PNUCID pour 2006-2007 a diminué de 1,5 million de dollars (6 %) en raison de retards de financement, mais une augmentation de 5,3 millions de dollars (24 %) est prévue en 2008-2009. Des fonds supplémentaires devraient être apportés par ONUSIDA, qui financera l'essentiel de cette augmentation. Des augmentations sont aussi prévues pour le Programme de surveillance des cultures illicites. Un nouveau projet destiné à améliorer la collecte de données et la communication des informations a été lancé, et le volume des activités augmentera en 2008-2009. Le budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a augmenté de 4,4 millions de dollars (62 %) en 2006-2007 et devrait augmenter encore de 3 millions de dollars (26 %) en 2008-2009. Ces augmentations concernent principalement la prévention du terrorisme et la lutte contre la corruption. Des augmentations s'élevant à 3,4 millions de dollars (11 %) ont également été demandées pour 2008-2009 au titre du budget ordinaire. Ces éléments sont expliqués au paragraphe 18 ci-après.

IV. Appui aux programmes

13. Le volet d'appui aux programmes du budget comprend les dépenses d'appui des bureaux extérieurs ainsi que le soutien fonctionnel et les services administratifs de Vienne. Dans les pays où l'ONU DC ne dispose pas de ressources administratives propres, les services d'appui sont fournis par d'autres organismes, principalement le Programme des Nations Unies pour le développement et le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets. L'ONU DC les rembourse en leur versant une partie de ce qu'il reçoit au titre de l'appui aux programmes. On prévoit que les dépenses au titre de l'appui aux programmes augmenteront de 1,3 million de dollars (3 %) en 2008-2009 par rapport à 2006-2007, passant de 53,1 à 54,4 millions de dollars. Les dépenses au titre de l'appui aux programmes inscrites dans le budget révisé pour 2006-2007 et prévues dans l'esquisse budgétaire pour 2008-2009 figurent au tableau 1. Le chiffre de 54,4 millions de dollars prévu pour 2008-2009 est fondé sur l'hypothèse d'une diminution de 2,9 millions de dollars (10 %) des dépenses financées par des contributions à des fins générales (non réservées), qui passeraient de 29,2 millions de dollars en 2006-2007 à 26,3 millions, et d'une augmentation de 4,2 millions de dollars (22 %) des dépenses imputées sur les recettes au titre de l'appui aux programmes, qui atteindraient 23,6 millions de dollars, contre 19,4 millions en 2006-2007. Le niveau des ressources provenant du budget ordinaire devrait rester inchangé, à 4,5 millions de dollars. Bien que l'on prévoie une diminution de 2,9 millions de dollars pour les dépenses financées par des contributions à des fins générales, on espère cependant que le niveau des contributions à des fins générales restera au moins constant, de sorte que les augmentations indispensables puissent être apportées aux réserves de fonctionnement. L'augmentation de 4,2 millions de dollars prévue pour les dépenses financées par les recettes au titre de l'appui aux programmes est fondée sur l'hypothèse d'une progression continue de l'exécution des programmes. Sur ces 4,2 millions, 2,9 millions financeront des dépenses qui, autrement, auraient dû être couvertes par des fonds à des fins générales, et 1,3 million servira à renforcer l'appui et le soutien aux bureaux extérieurs. On trouvera plus de détails à ce sujet aux tableaux 2 et 3 ci-après.

14. En 2006-2007, le budget d'appui aux programmes du Fonds du PNUCID a subi une coupe de 3 millions de dollars (7 %), passant de 42,5 à 39,5 millions de dollars. Le gel de postes vacants et l'imposition de restrictions sur les voyages ont permis d'économiser 1,4 million de dollars. Qui plus est, des dépenses d'appui d'un montant d'environ 6,6 millions de dollars qui se rapportaient directement à des projets ont été imputées à ces derniers et non au budget de l'appui aux programmes. Ces économies ont été dans une large mesure absorbées par des hausses de salaires et des pertes de change se chiffrant à 6 millions de dollars environ. Des économies supplémentaires de 1 à 2 millions de dollars sont prévues en 2007, notamment grâce à une rationalisation des bureaux extérieurs et au gel de postes vacants supplémentaires. L'augmentation de 0,6 million de dollars (2 %) prévue pour 2008-2009, qui aura pour effet de porter le budget d'appui aux programmes du Fonds du PNUCID à 40,1 millions de dollars, contre 39,5 en 2006-2007, constitue le minimum nécessaire pour financer le développement du programme de travail. Le budget d'appui aux programmes pour 2006-2007 du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale a également diminué de 1 million de dollars (10 %) pour s'établir à 9,1 millions de dollars, contre 10,2 précédemment,

grâce à la réaffectation de dépenses d'appui directement imputables aux projets. En 2008-2009, ce budget devrait augmenter de 0,7 million de dollars (8 %), pour atteindre 9,8 millions, contre 9,1 en 2006-2007, du fait de la croissance rapide du programme de travail du Fonds.

15. Dans son rapport sur l'esquisse budgétaire précédente, le CCQAB a souligné la nécessité de contrôler le ratio entre les ressources du programme et les ressources d'appui pour faire en sorte que les dépenses d'appui n'augmentent pas au détriment des dépenses afférentes aux programmes. Ce ratio s'est amélioré à l'ONUDC, passant de 75/25 en 2004-2005 à 81/19 en 2006-2007, et il devrait atteindre 83/17 en 2008-2009. Cette évolution est due à une rationalisation de l'exécution, à des économies sur les dépenses d'appui aux programmes, à l'imputation directe des dépenses d'appui appropriées aux budgets des projets et à la croissance soutenue de l'exécution des programmes.

V. Situation financière

A. Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues

16. Le tableau 2 ci-après présente un récapitulatif de la situation financière du Fonds du PNUCID. On craint que les recettes à des fins générales ne baissent de 5,7 millions de dollars (17 %), pour s'établir à 27,8 millions de dollars en 2006-2007, contre 33,5 millions en 2004-2005. Comme cela a été expliqué plus haut au paragraphe 14, les économies dans le budget d'appui aux programmes (qui est, en grande partie, financé par les recettes à des fins générales) feront diminuer de 8,7 millions de dollars (24 %) les dépenses à des fins générales en 2006-2007, à 27,6 millions de dollars contre 36,3 millions en 2004-2005. Cela permettra d'obtenir, pour la première fois depuis de nombreuses années, un léger excédent de 0,2 million de dollars à la fin de l'exercice 2006-2007, alors qu'il y avait un déficit de 2,8 millions de dollars à la fin de l'exercice 2004-2005. Malgré cette amélioration, le montant de la réserve de fonctionnement (liquidités) à la fin 2007 est estimé à 6,6 millions de dollars seulement, ce qui ne suffit pas à couvrir les besoins prévus pour 2008 (13 millions de dollars). Les augmentations des recettes au titre des dépenses d'appui aux programmes en 2008-2009 (voir par. 13 plus haut) devraient se traduire par de nouvelles réductions des dépenses à imputer aux ressources à des fins générales, ce qui porterait les réserves de fonctionnement du Fonds du PNUCID à 9,7 millions de dollars d'ici à la fin de 2009. Cette projection repose sur l'hypothèse qu'il n'y aura aucun changement imprévu dans les dépenses et aucune nouvelle baisse des contributions à des fins générales, et que l'exécution des programmes continuera de progresser.

Tableau 2

Fonds du PNUCID: situation financière
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	2004-2005 Montant effectif				2006-2007 Budget révisé				2008-2009 Esquisse			
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
I. Financement												
A. Liquidités engagées au 1 ^{er} janvier ^a	10 969	52 172	-	63 141	6 421	55 410	-	61 831	6 628	49 555	-	56 183
Total A	10 969	52 172	-	63,141	6 421	55 410	-	61 831	6 628	49 555	-	56 183
B. Recettes												
Contributions	30 829	102 395	-	133 224	25 700	111 600	-	137 300	26 000	117 000	-	143 000
Participation aux coûts	-	29 202	-	29 202	-	34 700	-	34 700	-	58 000	-	58 000
Dons publics	-	3 679	-	3 679	-	2 800	-	2 800	-	2 800	-	2 800
Intérêts	2 615	887	-	3 502	2 250	2 300	-	4 550	2 000	2 400	-	4 400
Recettes accessoires	31	(2 174)	-	(2 143)	150	150	-	300	200	200	-	400
Recettes brutes	33 475	133 989	-	167 464	28 100	151 550	-	179 650	28 200	180 400	-	208 600
Ajustement au titre de l'appui aux programmes ^b	-	(13 206)	13 206	-	(272)	(14 199)	14 471	-	(211)	(17 021)	17 232	-
Remboursement à des donateurs		(343)		(343)								
Total B	33 475	120 440	13 206	167 121	27 828	137 351	14 471	179 650	27 989	163 379	17 232	208 600
Total I (A+B)	44 444	172 612	13 206	230 262	34 249	192 761	14 471	241 481	34 617	212 934	17 232	264 783
II. Dépenses												
A. Programme de travail	4 174	117 300	-	121 474	2 614	143 206	-	145 820	2 029	170 162	-	172 191
Total A	4 174	117 300	-	121 474	2 614	143 206	-	145 820	2 029	170 162	-	172 191
B. Appui aux programmes ^c	32 092	192	13 206	45 490	26 007	-	14 471	40 478	22 900	1 000	17 232	41 132
Réduction des coûts	-	-	-	-	(1 000)	-	-	(1 000)	-	(1 000)	-	(1 000)
Total B	32 092	192	13 206	45 490	25 007	-	14 471	39 478	22 900	-	17 232	40 132
Total II (A+B)	36 266	117 492	13 206	166 964	27 621	143 206	14 471	185 298	24 929	170 162	17 232	212 323
III. Liquidités (I-II)^a	8 178	55 120	-	63 298	6 628	49 555	-	56 183	9 688	42 772	-	52 460
Exercice précédent et autres ajustements	(1 757)	290	-	(1 467)	-	-	-	-	-	-	-	-
Liquidités engagées au 31 décembre^a	6 421	55 410	-	61 831	6 628	49 555	-	56 183	9 688	42 772	-	52 460
IV. Réserve pour imprévus	12 000	-	-	12 000	12 000	-	-	12 000	12 000	-	-	12 000

^a Les liquidités à des fins générales constituent une réserve de fonctionnement, leur usage n'étant soumis à aucune restriction particulière, à la différence des liquidités à des fins spéciales, dont l'usage est restreint à des activités déterminées.

^b Recouvrement de l'appui aux programmes auprès des projets.

^c Y compris les agents d'exécution.

17. Les recettes à des fins spéciales ont augmenté de 17 millions de dollars (14 %), pour s'établir à 137,4 millions de dollars en 2006-2007, contre 120,4 millions en 2004-2005, et devraient augmenter encore de 26 millions (16 %) en 2008-2009 pour atteindre 163,4 millions de dollars. La plupart de ces augmentations devraient venir des contributions versées par le Brésil, le Mexique et l'ONUSIDA au titre de la participation aux coûts. Les Pays-Bas ont également promis une importante contribution pour l'Europe centrale et orientale, et la Commission européenne fournit un appui financier en augmentation constante pour un large éventail de projets. L'exécution des programmes du Fonds du PNUCID a progressé de 19 % en 2004-2005 et devrait encore augmenter de 20 % en 2006-2007. Cette tendance devrait se maintenir en 2008-2009. On prévoit qu'en raison de cette progression, le montant des liquidités, qui est actuellement de 50 millions de dollars, tombera à 43 millions de dollars à la fin de 2009.

B. Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale

18. Le tableau 3 ci-après présente un récapitulatif de la situation financière du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale. Les recettes à des fins générales devraient se maintenir à 3,8 millions de dollars environ en 2008-2009. Les augmentations des recettes au titre des dépenses d'appui aux programmes en 2008-2009 (voir par. 13 plus haut) devraient se traduire par de nouvelles réductions des dépenses à imputer aux ressources à des fins générales et permettre une légère augmentation de la réserve pour imprévus. Cette projection repose également sur l'hypothèse qu'il n'y aura aucun changement imprévu dans les dépenses et aucune nouvelle baisse des contributions à des fins générales, et que l'exécution des programmes continuera de progresser.

19. On prévoit que les recettes à des fins spéciales diminueront de 11,5 millions de dollars (25 %) en 2006-2007, à 34,6 millions de dollars, contre 46,1 millions en 2004-2005. Cette baisse est due à des retards imprévus intervenus dans l'important programme de lutte contre la corruption mené au Nigéria. Les recettes totales devraient augmenter de 29,7 millions de dollars (86 %) en 2008-2009, pour s'établir à 64,3 millions, cette augmentation étant en partie liée au projet de lutte contre la corruption au Nigéria ainsi qu'à d'autres projets destinés à appliquer la Convention contre la corruption. On attend également des contributions plus importantes au titre du partage des coûts de la part du Brésil, du Cap-Vert et de la Colombie. Le soutien des donateurs habituels du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale devrait rester stable en 2008-2009. L'exécution du programme de travail du Fonds a progressé de 182 % en 2004-2005, et on prévoit une nouvelle augmentation de 245 % en 2006-2007. Elle devrait progresser encore de 22 % en 2008-2009. En raison de cette augmentation, le montant des liquidités ne sera plus que de 24 millions de dollars à la fin de 2009, contre 47 millions au début de 2006.

Tableau 3

Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale: situation financière
 (En milliers de dollars des États-Unis)

	2004-2005 Montant effectif				2006-2007 Budget révisé				2008-2009 Esquisse			
	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total	Fonds à des fins générales	Fonds à des fins spéciales	Fonds d'appui aux programmes	Total
I. Financement												
A. Liquidités engagées au 1 ^{er} janvier ^a	3 402	16 536	1 130	21 068	4 583	47 202	-	51 785	3 369	26 588	-	29 957
Total A	3 402	16 536	1 130	21 068	4 583	47 202	-	51 785	3 369	26 588	-	29 957
B. Recettes												
Contributions	2 492	49 562	-	52 054	3 276	36 817	-	40 093	3 300	60 000	-	63 300
Participation aux coûts	-	-	-	-	-	1 814	-	1 814	-	7 700	-	7 700
Dons publics	-	151	-	151	-	175	-	175	-	2 000	-	2 000
Intérêts	550	569	-	1 119	350	800	-	1 150	350	1 000	-	1 350
Recettes accessoires	727	17	-	744	250	-	-	250	200	-	-	200
Recettes brutes	3 769	50 299	-	54 068	3 876	39 606	-	43 482	3 850	70 700	-	74 550
Ajustement au titre de l'appui aux programmes ^b	-	(3 733)	3 733	-	-	(4 970)	4 970	-	-	(6 399)	6 399	-
Remboursement à des donateurs	-	(451)	-	(451)	-	-	-	-	-	-	-	-
Total B	3 769	46 115	3 733	53 617	3 876	34 636	4 970	43 482	3 850	64 301	6 399	74 550
Total I (A+B)	7 171	62 651	4 863	74 685	8 459	81 838	4 970	95 267	7 219	90 889	6 399	104 507
II. Dépenses												
A. Programme de travail	-	15 993	-	15 993	-	55 250	-	55 250	-	67 069	-	67 069
B. Appui aux programmes ^c	1 793	-	3 733	5 526	4 180	-	4 970	9 150	3 369	-	6 399	9 768
Total II (A+B)	1 793	15 993	3 733	21 519	4 180	55 250	4 970	64 400	3 369	67 069	6 399	76 837
III. Liquidités (I-II)^a	5 378	46 658	1 130	53 166	4 279	26 588	-	30 867	3 850	23 820	-	27 670
Exercice précédent et autres ajustements	(77)	544	-	467	-	-	-	-	-	-	-	-
Virement à la réserve pour imprévus	(718)	-	(1 130)	(1 848)	(910)	-	-	(910)	-	-	-	-
Liquidités engagées au 31 décembre^a	4 583	47 202	-	51 785	3 369	26 588	-	29 957	3 850	23 820	-	27 670
IV. Réserve pour imprévus	2 474	-	-	2 474	3 384	-	-	3 384	3 384	-	-	3 384

^a Les liquidités à des fins générales constituent une réserve de fonctionnement, leur usage n'étant soumis à aucune restriction particulière, à la différence des liquidités à des fins spéciales, dont l'usage est restreint à des activités déterminées.

^b Recouvrement de l'appui aux programmes auprès des projets.

^c Y compris les agents d'exécution.

C. Budget ordinaire

20. En 2008-2009, compte tenu du renforcement des mandats mentionné plus haut au paragraphe 3, les ressources demandées par l'ONUDC pour l'exercice biennal 2008-2009 au chapitre 16 du projet de budget-programme du Secrétaire général s'élèvent à 35 millions de dollars, soit une augmentation de 3 millions de dollars (9 %). Cette augmentation est attribuable aux éléments suivants: a) augmentation de 2 millions de dollars pour la création de 18 nouveaux postes au titre du programme de travail – 7 pour le sous-programme 1 (1 P-5, 2 P-4, 2 P-3 et 2 P-2), 7 pour le sous-programme 2 (2 P-3 et 5 P-2) et 4 pour le sous-programme 3 (1 P-4 et 3 P-2); b) augmentation nette de 1 million de dollars au titre des ressources autres que celles affectées à des postes, principalement pour faire face aux besoins accrus des organes directeurs. Au chapitre 22 du projet de budget-programme, il est demandé pour l'exercice biennal 2008-2009, afin d'en porter le montant à 1,7 million de dollars, une augmentation de 0,4 million de dollars (29 %) au titre des ressources autres que celles affectées à des postes (personnel temporaire autre que celui affecté aux réunions, consultants, services contractuels, subventions et contributions).

21. Le tableau 4 indique les ressources totales demandées par l'ONUDC au titre du budget ordinaire dans le projet de budget-programme pour l'exercice 2008-2009 (chapitres 16 et 22 du budget). Il est à noter que ces chiffres sont fondés sur les demandes que le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité de l'ONUDC a présentées au siège de l'ONU, mais que celles-ci n'avaient pas encore été examinées au moment de la rédaction du présent rapport.

Tableau 4

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime: crédits ouverts aux budgets ordinaires des exercices 2004-2005 et 2006-2007 et crédits demandés pour l'exercice 2008-2009

(En milliers de dollars des États-Unis)

Composante	Dépenses effectives 2004-2005	Crédits ouverts 2006-2007	Augmentation		Total avant réévaluation des coûts	Réévaluation des coûts ^a	Dépenses prévues pour 2008-2009 ^a
			Montant	Pourcentage			
A. Chapitre 16							
Organes directeurs	1 461,8	1 182,1	378,9	32,1	1 561,0		
Direction exécutive et administration	652,3	696,3	-	-	696,3		
Programme de travail	27 191,2	29 164,4	2 573,4	8,8	31 737,8		
Appui aux programmes	971,7	965,6	12,0	1,2	977,6		
Total chapitre 16	30 277,0	32 008,4	2 964,3	9,4	34 972,7		
B. Chapitre 22							
Programme de travail	1 308,6	1 341,5	388,5	29,0	1 730,0		
Total chapitre 22	1 308,6	1 341,5	388,5	29,0	1 730,0		
Total budget ordinaire	31 585,6	33 349,9	3 352,8	10,1	36 702,7		

^a À définir après examen par le Bureau de la planification des programmes, du budget et de la comptabilité.

Annexe

Projet de résolution

A. **Projet de résolution concernant le Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, proposé à la Commission des stupéfiants pour adoption**

1. L'esquisse du budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues proposée pour l'exercice 2008-2009 est présentée dans le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) sur l'esquisse du budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.7/2007/12), soumis conformément à la résolution 13 (XXXVI) de la Commission des stupéfiants et à l'article X des règles de gestion financière du Fonds. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif à l'esquisse du budget consolidé de l'ONUDC pour l'exercice 2008-2009 est publié sous la cote E/CN.7/2007/13.

2. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission des stupéfiants d'adopter, récapitule les principales questions traitées dans le rapport du Directeur exécutif relatif au budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues.

Esquisse du budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2008-2009

La Commission des stupéfiants,

Agissant dans le cadre des fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées au paragraphe 2 de la section XVI de sa résolution 46/185 C, en date du 20 décembre 1991,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur l'esquisse du projet de budget du Fonds du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues pour l'exercice biennal 2008-2009¹ et les recommandations formulées à cet égard par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Note* que cette esquisse est une estimation préliminaire des ressources;
2. *Décide* que le projet de budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009 prévoira une actualisation des coûts sur la base de la méthode en vigueur;
3. *Approuve* les estimations préliminaires à caractère indicatif ci-après pour le projet de budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009.

¹ E/CN.7/2007/12.

² E/CN.7/2007/13.

Dollars des États-Unis

A. Programmes

Par thème	
1. Recherche, analyse et sensibilisation	14 337 000
2. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités	5 798 000
3. Assistance et conseils techniques	152 056 000
Total A	172 191 000
Par région	
Afrique et Moyen-Orient	18 826 000
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	23 457 000
Asie occidentale et centrale	43 341 000
Europe centrale et orientale	9 695 000
Amérique latine et Caraïbes	49 412 000
Monde ^a	27 460 000
Total A	172 191 000
B. Infrastructure	
Bureaux extérieurs	15 707 000
Siège	21 306 000
Agents d'exécution	3 119 000
Total B	40 132 000
Total général (A+B)	212 323 000

^a Comprend tous les programmes de base au Siège.

4. *Prie* le Directeur exécutif de présenter un projet de budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009 fondé sur les chiffres ci-dessus, compte tenu des taux révisés de change et d'inflation.

B. Projet de résolution concernant le Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, proposé à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale pour adoption

1. L'esquisse du budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale proposée pour l'exercice 2008-2009 est présentée dans le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDD) sur l'esquisse du budget consolidé de l'ONUDD pour l'exercice biennal 2008-2009 (E/CN.15/2007/15), soumis conformément au paragraphe 1 de la partie XI de la résolution 61/252 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 2006. Le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires relatif à l'esquisse du budget consolidé de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime pour l'exercice 2008-2009 est publié sous la cote E/CN.15/2007/16.

2. Le projet de résolution ci-après, qu'il est recommandé à la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale d'adopter, récapitule les principales questions traitées dans le rapport du Directeur exécutif relatif au budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Esquisse du budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2008-2009

La Commission pour la prévention du crime et la justice pénale,

Agissant dans le cadre des fonctions administratives et financières que l'Assemblée générale lui a confiées par sa résolution 61/252 du 22 décembre 2006,

Ayant examiné le rapport du Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime sur l'esquisse du projet de budget du Fonds des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale pour l'exercice biennal 2008-2009³ et les recommandations formulées à cet égard par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires⁴,

1. *Note* que cette esquisse est une estimation préliminaire des ressources;
2. *Décide* que le projet de budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009 prévoira une actualisation des coûts sur la base de la méthode en vigueur;
3. *Approuve* les estimations préliminaires à caractère indicatif ci-après pour le projet de budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009:

Dollars des États-Unis

A. Programmes

Par thème

1. Recherche, analyse et sensibilisation	704 000
2. Services pour l'élaboration des politiques et l'adhésion aux traités	8 456 000
3. Assistance et conseils techniques	57 909 000

Total A	67 069 000
----------------	-------------------

Par région

Afrique et Moyen-Orient	32 262 000
Asie du Sud, Asie de l'Est et Pacifique	1 961 000
Asie occidentale et centrale	11 285 000
Europe centrale et orientale	1 423 000
Amérique latine et Caraïbes	5 770 000
Monde ^a	14 368 000

Total A	67 069 000
----------------	-------------------

³ E/CN.15/2007/15.

⁴ E/CN.15/2007/16.

B. Infrastructure

Bureaux extérieurs	5 480 000
Siège	2 903 000
Agents d'exécution	1 385 000
Total B	9 768 000
Total général (A+B)	76 837 000

^a Comprend tous les programmes de base au Siège.

4. *Prie* le Directeur exécutif de présenter un projet de budget consolidé pour l'exercice biennal 2008-2009 fondé sur les chiffres ci-avant, compte tenu des taux révisés de change et d'inflation.